



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Baker Lake demeurera une localité où l'alcool est non restreint

Iqaluit, Nunavut (le 27 avril 2021) — Lors d'un plébiscite tenu le 26 avril 2021, les résidents de Baker Lake ont voté en faveur du maintien de l'actuel système non restrictif en matière d'alcool.

182 personnes, donc 54 pour cent de celles et ceux qui ont voté, étaient en faveur de passer au système dans lequel le comité d'éducation à la consommation d'alcool décide qui dans la localité peut consommer, posséder ou acheter de l'alcool. La *Loi sur les boissons alcoolisées* exige qu'au moins 60 pour cent des votants se prononcent en faveur d'un changement de système dans une localité.

« Pour le moment, il n'y aura pas de changement au système relatif à l'alcool à Baker Lake », a déclaré le ministre des Finances, George Hickey. « Je souhaite remercier les résidents d'avoir voté lors du plébiscite. »

La consommation, la possession, l'achat, la vente et le transport d'alcool demeurent donc non restreints à Baker Lake.

Si les résidents de la localité désirent réexaminer la question dans l'avenir, une pétition proposant la tenue d'un nouveau plébiscite peut être envoyée au ministre des Finances.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca